

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3542)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

M. Kert, M. Riester et M. Herbillon

ARTICLE 12

Substituer aux mots :

« de six mois »,

les mots

« d'un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le CSA pourrait avoir besoin de plus de six mois pour renégocier l'ensemble des conventions avec les services de radio et de télévision.